

CARTE AMETHYSTE

Sous certaines conditions, la carte Améthyste confère l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF de Paris et de la banlieue parisienne.

La carte améthyste s'adresse aux personnes non imposables ou peu imposables sur les revenus, selon un plafond d'imposition maximum de :

- 610 € pour une personne seule (ligne 14 de l'avis d'imposition)
- 763 € pour un couple (ligne 14 de l'avis d'imposition).

En fonction de la composition familiale du foyer et des ressources, une participation financière peut être demandée (entre 15 et 38 € par an).

La demande de carte améthyste peut être constituée au Centre Communal d'Action Sociale de Bourg-la-Reine, après avoir retiré un passe Navigo auprès de la gare RATP de Bourg-la-Reine.

Vous pouvez également transmettre directement votre demande au Conseil Général (Service de la carte améthyste – Immeuble Les Reflets – 14 av. François Arago – 92015 Nanterre cedex).

PIECES DE BASE A FOURNIR POUR TOUT DEMANDEUR

- un formulaire daté et signé, rempli en présence du bénéficiaire lui-même au C.C.A.S.
- une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport, ou du titre de séjour, **en cours de validité**
- une photocopie complète de la taxe d'habitation la plus récente,
- une photocopie d'un document officiel établi à l'adresse de la demande et au nom du demandeur, (quittance de loyer ou facture de téléphone, etc...) daté de moins de 3 mois
- une photocopie du passe Navigo
- *en cas d'hébergement, une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant attestant d'un hébergement régulier depuis au moins 6 mois et un document officiel à son nom.*

PIECES A FOURNIR EN FONCTION DE LA SITUATION

PERSONNES AGEES DE 65 ANS ET PLUS

- une photocopie complète du dernier avis de non-imposition ou d'imposition reçu à la date de la demande,

PERSONNES HANDICAPEES

- une photocopie du dernier talon de versement de l'Allocations aux Adultes Handicapés, ou dernier avis de non-imposition ou d'imposition reçu à la date de la demande,
- une photocopie recto-verso de la carte d'invalidité en cours de validité,

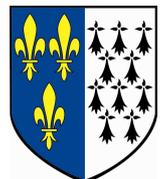
PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS EN RETRAITE ANTICIPEE POUR INAPTITUDE AU TRAVAIL

Service Action Sociale et Familiale
Mairie annexe - Porte E -1, boulevard Carnot - 92340 Bourg-la-Reine

HORAIRES : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
et les mardis de 8h30 à 12h00

Tél. : 01 79 71 41.20 - Fax : 01 79 71 41.29

Courriel : ccas@bourg-la-reine.fr



- une photocopie recto-verso du dernier avis de non-imposition ou d'imposition reçu à la date de la demande,
- une photocopie de la notification de retraite attribuée au titre de l'inaptitude

MERES MEDAILLEES DE LA FAMILLE FRANÇAISE AGEES DE 60 ANS ET PLUS

- une photocopie du diplôme de Mère Médaillée de la Famille Française ou un certificat de l'UDAF attestant la qualité de Mère Médaillée de la Famille Française

ANCIENS COMBATTANTS ET VEUVES DE GUERRE AGES DE 65 ANS ET PLUS :

- une photocopie de la carte d'ancien combattant ou de veuve de guerre délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

ANCIENS DEPORTES OU INTERNES DE LA GUERRE 1939/1945

- une photocopie de la carte de déporté ou de la carte d'Interné délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

VEUVES D'ANCIEN COMBATTANT, OU DE DEPORTE, OU D'INTERNE

- une photocopie de la carte de veuve d'ancien combattant ou de veuve de déporté ou de veuve d'interné délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

REFRACTAIRES AU S.T.O.

- une photocopie de la carte de Réfractaire au S.T.O. délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale (01.79.71.41.20).

